

DEC151280DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Chabanne aux fonctions de responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information au CNRS notamment en son article 2.4 ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Michel Chabanne est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'informations du CNRS, à compter du 1^{er} août 2015.

Art. 2. – A ce titre, M. Michel Chabanne est désigné en tant que chargé de mission auprès du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs